

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Joseph F. Ulmer et épouse à Suburban Bldg and Loan Assn., 2 lots Hagan Ave., Banks, Rendon et Baudin, \$2200. — Loomis.

Mme Willis P. Grimshaw à Emanuel L. Weil, lot N. Carroll, lot City Park Avenues, Morgan Boulevard et Dumaine, \$3130. — Lautenschlaeger.

Emanuel Fink à Jacob Ries, 2 lots Orleans, St. Ann, Miro et Tonti; lot Orleans, St. Ann, Rocheblave et Tonti.

Edgewood Improvement Assn à Joseph Rossey, lot Myrtle, Elder, Lotus et Dahlia, \$282.32. — Schneidau.

Mme Helene Delery, et als à Nunzio & Giuseppe Trentacoste, portion Roman, Kerlerec, Prieur et Columbus, \$2300. — Colonia.

Mme Horatio J. Davis à Mme Paul J. Shisa, lot Gentilly Road, Fortin, Sauvage et Fair Grounds, \$2600. — Lautenschlaeger.

George W. Bertonière à Mlle Alice Guerin, portion faisant face au chemin de Gentilly, \$6985. — Lambias.

A. Adams à S. Biasini, autorisation de vendre la propriété, No. 1814 Prieur, pour \$600.

Third District Bldg Assn. à Jos. Louis Blum, lot Congress, Truhart, Independence et Marais, \$1500. — Zengel.

Mme Henry J. Leovy à Ernest V. R. Leovy, usurfruit du lot St. Mary, St. Andrew, Prytanica et Coliseum, \$1000. — Dreyfous.

Fred Behrends à Freed and Co., autorisation de vendre la propriété No. 1617 St. Charles Ave., \$15000.

Mlle Emma Streck à Marie Corrine et al, portion State, Constance, Magazing et Bloomingdale \$1301.29. — Cooper.

Interstate Land Co à Mme Fred J. Beyer, 2 lots Nos. 53 et 55 East Park Place, S. Claiborne, Hickory et propriété de Tulane, \$3000. — Seeber.

Geo. A. Gitz à M. de Lucas Co., lot Panola, Dante, Cambronne et Spruce, \$3100. — Rogers.

Héritiers de Mme Richard Sussman à Walter Miller, 2 lots St. Charles, Hillary, Pearl et Cherokee, \$4600. — Shérif.

Mme M. L. Willis à Geo. A. Thomas, \$1000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Marengo, General Taylor, Rampart et Saratoga. — Wenck.

Jean B. Trapolin à Jno. P. Blancq, \$2700, 5 billets, 7 pour cent, portion Napoleon Ave., Coliseum, Jena et Perrier. — Grima.

Gaetano Gennusa à F. D. Charbonnet, Jr., \$265.06, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot St. Philip, Salcedo, Gayoso et Ursulines. — Charbonnet.

Wm. Sievers à C. E. Hays, \$100, 1 billet, 8 pour cent, lot Foucher, Saratoga, Delachaise et Rampart. — Wenck.

LES TRIBUNAUX

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux Procès.

Albert Weibler Marble and Granite Co., Inc. vs. E. L. Silva, pour un billet, \$600.

City Bank and Trust Co. vs. M. et Mme William E. Jour, saisie immédiate, \$2,800.

George Horter and J. Z. Horter vs. Frank B. Haynes et als., réclamation, \$3,000.

George Condo vs. Illinois Central Railroad Co., dommages, \$10,500.

Queen City Rug Mfg. Co. vs. P. T. Williams & Son, pour un compte, \$140.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Louis C. Oubre et als., atteint de folie.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, lundi:

Mme Marie Bouche, épouse divorcée de Robert Luckner; Mary Wolf, épouse d'Antony Gambino Sr.; Edgar Pilié, Albin Vincut Ruillieux, Robert P. Upton.

Rosa Jouandot, demande l'autorisation d'emprunter.

Marie Curan, demande l'autorisation d'emprunter.

Clarence Charles Billieux, mineur émancipé, demande une assemblée de famille.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux Procès.

Leonard K. Nicholson et als., liquidateurs de la Nicholson Publishing Co. Ltd., vs. J. Numa Jordan, réclamation, \$38.20; vs. Preston Heardon, réclamation, \$73.20; vs. J. F. Stauffer, réclamation, \$21.56.

Michel Lofaso vs. J. Vielar, réclamation, \$18; vs. Albert Williams, réclamation, \$13.

The Hub Clothing Co. vs. Thos. M. Jacobs, réclamation, \$30; vs. Thomas F. Williams, réclamation, \$25; vs. E. M. Birtel, réclamation, \$275.

Horace H. Mennan vs. Pincus Turk, réclamation, \$15.

Jules D. Feitel vs. John E. Dubuc, réclamation, \$25.50.

Liquidateurs de la Lowinson & Feitel Co., Ltd., vs. Frank Morcote, réclamation, \$37.50.

D. C. Heddon vs. Zelig Pesses, réclamation, \$40.

A. A. Baecas vs. M. et Mme S. Mitchel, demande à être mis en possession d'une propriété.

J. C. Boylen vs. M. et Mme Goff, demande à être mis en possession d'une propriété.

D. Beaguer vs. M. et Mme James ou Frank Smith, demande à être mis en possession d'une propriété.

Joseph H. Brewer vs. Alexander J. Dupuy, réclamation, \$10.

W. A. Shuler, faisant des affaires comme Shuler Rubber and Supply Co., vs. Frank J. Matthew, réclamation, \$45.

Favy Wilson & Co. Ltd. vs. John C. Lotz, réclamation, \$26.50.

Architectural Book Pub. Co. vs. H. Jordan Mackenzie, réclamation, \$31.

The Dwyer Piano Co. vs. Irene Hooker, réclamation, \$15; vs. Charles Gibbons, réclamation, \$19.50.

UN MORETTO DE 500 FRANCS.

"On mène toujours grand bruit, écrivait le "Daily Express," quand un marchand ou un riche amateur fait sortir d'Italie une œuvre d'art importante en dépit de la loi, mais on ne dit rien ou peu de chose quand l'auteur réussit à pincer les fraudeurs. Il y a peu de temps, une dame américaine achetait une magnifique peinture de Moretto qu'elle payait 18,500 livres. Elle la présenta à M. Modigliani, conservateur du musée de Milan, afin d'obtenir un permis d'exporter et pour l'évaluation des droits, elle prétendit l'avoir achetée seulement 500 livres. La bonne dame ignorait sans doute que la loi permet à l'Etat de retenir pour lui les œuvres présentées en remboursant le prix d'achat. M. Modigliani ayant reconnu dans la toile en question un authentique chef-d'œuvre du maître de Brescia, trouva que ce n'était pas son cas. Il usa de son droit. Le musée milanais s'enrichit pour 500 francs d'un Moretto superbe et l'Américaine contribua pour 18,000 livres à cet enrichissement." Les faits sont bien exacts, dit le "Corriere della Sera," à cela près qu'ils remontent à deux ans. Le Moretto, une "Vierge avec l'Enfant," a été placé dans la première salle vénitienne de la Brera quand le ministre Credaro est venu inaugurer les fresques de la Pelucca. On a, dès lors, admiré cette belle acquisition. Si l'on n'en a point parlé davantage, c'est qu'il n'y avait pas lieu de trop bruyant l'affaire. Les musées d'Italie trouvent leur avantage à ce que l'amateur, insuffisamment renseigné sur les risques d'un mensonge, leur fournissent souvent d'aussi bonnes occasions.

Un Cocher de Fiacre Peu Banal.

(La Presse-Associée)

Parmi les cochers de fiacre figurant dans le cortège présidentiel à Lyon, se trouvait M. François Changeat, baron de "La Brousse," écuier à la Cour Impériale en 1864 et resté au service du Maréchal de Mac-Mahon. Le baron de "La Brousse" que nous retrouvons cocher de fiacre à Lyon, fut un des vaillants cuirassiers de la charge de Reischoffen et il est un des vingt-cinq survivants de ce haut fait qui appartient désormais à l'héroïque histoire de la guerre de 1870.

LA FLOTTE ALLEMANDE.

La Ligue allemande a tenu hier, à Berlin, sa réunion annuelle. Le président, le grand-amiral von Kester, ami personnel de Guillaume II, a fait les quelques déclarations suivantes: "Si nous sommes représentés dans l'Amérique du sud comme dans la Méditerranée, nous ne le sommes qu'au détriment de la flotte de haute mer; l'envoi de navires de guerre dans des eaux étrangères ne peut avoir lieu que lorsque la situation politique est calme. C'est pourquoi nous ne saurions nous dispenser plus longtemps d'une escadre volante afin d'acquiescer le respect dont jouissent partout les Anglais. Nous ne pourrions gagner le respect de l'univers tout entier que si nous

UN MORETTO DE 500 FRANCS.

possédons une puissante flotte de guerre qui puisse se montrer là où il s'agit de défendre les intérêts allemands.

Le conseil Ernest Bohsen affirme ensuite que l'activité économique de l'Allemagne sur les marchés étrangers est encore au-dessous de celle de l'Angleterre et même de la France.

En Chine, dit-il, le commerce allemand n'est représenté que pour un pourcentage infime. Le capital allemand n'a pas encore confiance que l'empire allemand est prêt à intervenir pour qu'il ne lui soit causé aucun préjudice. Nous devons être assez forts sur mer pour que nous puissions défendre notre droit en disant simplement: "Nous exigeons telle ou telle chose."

"Armons! Armons toujours! pour exiger!" Tel est certainement le dernier mot de la politique allemande.

Contre l'Alcoolisme.

(La Presse-Associée)

Les adversaires de l'alcool sont rentrés nombreux dans la nouvelle Chambre et ils déclarent qu'ils entendent jouer une action des plus énergiques contre le fléau.

Dès la rentrée, sera reprise la question de la limitation des débits et les partisans de cette mesure assurent qu'elle groupera dans la nouvelle Chambre, une forte majorité.

Notons toutefois que la plupart des unifiés du Nord sont opposés à la limitation.

Un Magistrat Frappé De Déchéance.

(La Presse-Associée)

Nîmes, 8 juin. — Le magistrat qui est passé devant le Conseil Supérieur de la Magistrature et qui a été frappé de déchéance à cause de ses dettes criardes appartenait à la Cour d'Appel de Nîmes où du reste il n'avait même pas de domicile.

Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.

Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne

trouve les équivalents dans aucune autre langue.

Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.

Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.

Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide; Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron; L'Italie, Dante, le Tasse; L'Espagne, Cervantès; L'Angleterre, Shakespeare, Milton; L'Allemagne, Goethe; La France, Racine, Corneille, Molière; Les Etats-Unis, Longfellow.

Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme. Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquiescer une connaissance approfondie de la langue française.

Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs.

Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonances des Grecs et des Latins.

C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.

Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impérieux devoir serait une déchéance.

S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abeyille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire la Française recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.

Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses.

Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche dans le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abeyille jugera nécessaire, ils seront reproduits une seconde fois.

Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abeyille, décernera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.

Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel. L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abeyille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre ou d'une année.

Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité: nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.

Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abeyille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montres en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Edition Hebdomadaire de "l'Abeyille"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières — littéraires, politiques et autres — qui ont paru pendant la semaine, dans "l'Abeyille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH
TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yslosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.